



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 17 MARS 2005**

**Délibération n°2005-07**

Date de convocation: 8 mars 2005  
Nombre de délégués en exercice : 34  
Titulaires : 14  
Suppléants : 10  
Absents non remplacés : 10  
Votants : 23

L'an deux mil cinq, le dix sept mars à dix sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

**ETAIENT PRESENTS :**

**TITULAIRES**

M. BOUILLLOT - M. BUIS - M. DUPONT - M. JOUBERT- M. MAIGRE - M. RANDOULET  
M. MILON - M. BOISSON - M. ROCHEBONNE - M. FOURMENT  
M. VACCHIANI - M. MARGAILLAN - M. CHAMPEL  
Mme DEPOISIER

**SUPPLEANTS**

M. PLATTO - M. QUIOT - Mme LAUGIER - M. SORBIERE - M. BANACHE - M. GRUFFAZ  
M. BLANCO  
M. DENIS - M. LEMOSSE - Mme LAFAURE

**ABSENT(S) NON REMPLACE(S) :**

M. MANSOUR - M. PASCAL - M. GRANIER  
M. TORT - M. BISCARRAT  
M. MOUREAU  
M. GUEDES - M. VERNET - M. FORIEL DESTETZET - M. STACHETTI

Secrétaire de séance : M. BOUILLLOT



**OBJET : Vote du compte administratif pour l'exercice 2004**

**Rapporteur : M. Yves DUPONT**

Le Rapporteur expose :

Le compte administratif présenté sous la même forme que le budget a pour but de retracer son exécution. Il compare donc les prévisions de dépenses et de recettes avec leurs réalisations effectives. Il est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité est amené à délibérer sur ce document.

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-14 du CGCT il convient que le Comité procède à l'élection de son Président, Monsieur le Président pouvant assister à la discussion mais devant se retirer au moment du vote.

La Balance Générale du Compte Administratif pour l'exercice 2004 se présente comme décrite dans le tableau synthétique ci-annexé.

Pour l'exercice 2004, la balance générale qui décrit les opérations du Budget Principal fait donc apparaître un résultat net après prise en compte des restes à réaliser en investissement de 48 730,26 €.

Le rapprochement des écritures du compte administratif avec le compte de gestion du Trésorier Principal des Finances du Syndicat permet de constater la concordance des résultats.

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de M.Yves DUPONT,

Après en avoir délibéré,

VU la loi du 2 mars 1982, art.9,

VU l'article L.2121.31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 6 février 1992, Article 48.1,

VU le Budget 2004 et les Décisions Modificatives,

- o **ADPOTE** le Compte Administratif pour l'exercice 2004 tel qu'annexé à la présente délibération,
- o **DECLARE** que les opérations de l'exercice 2004 sont définitivement closes.

\*\*\*

Vote du Conseil :      POUR : 23  
                                  CONTRE : /  
                                  ABSENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le :                      **24 MARS 2005**

Pour extrait conforme  
Le Président

Alain Milon



COMITE SYNDICAL DU 17 MARS 2005  
ANNEXE A LA DELIBERATION 2005-07

BUDGET PRINCIPAL  
COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2004

Les résultats de la section de fonctionnement sont les suivants :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	230 055 €	51 541,14 €
Recettes	230 055 €	126 635 €
Excédent brut de fonctionnement		75 093,86 €

Les résultats de la section d'investissement sont les suivants :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	112 000 €	8 915,32 €
Recettes	112 000 €	0 €
Déficit Brut d'Investissement		- 8 915,32 €

Excédent global brut pour l'exercice 2004 : 66 178,54 €

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à : 17 448,28 € (Dépenses)

Excédent global net pour l'exercice 2004 : 48 730,26 €